



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1
Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367
www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA CHANGEMENT TEMPORAIRE DE LIEU

Avis public est donné par la soussignée, que les membres du conseil tiendront leur séance ordinaire du mercredi 15 mai 2024 au centre communautaire du Village de Saint-Célestin, situé au 450, rue Marquis, Saint-Célestin, J0C 1G0, la séance du mercredi 19 juin 2024 au centre communautaire de Saint-Zéphirin-de-Courval, situé au 950A, rue des Loisirs, Saint-Zéphirin-de-Courval, J0G 1V0, ainsi que la séance du 21 août 2024 au centre récréatif de La Visitation-de-Yamaska, situé au 19, rue Principale, La Visitation-de-Yamaska, J0G 1C0, et ce, à 19h30.

Si des changements surviennent concernant le lieu des séances du conseil, un nouvel avis sera publié.

Cet avis est donné conformément à la résolution numéro 2024-04-088, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 17 avril 2024, ainsi qu'à l'article 145.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Donné à Nicolet, ce 23 avril 2024.


Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-trésorière